Cour d'Appel de Nancy

Tribunal judiciaire de Nancy

CHAMBRE JUGE UNIQUE 1

Jugement du : [redacted]0/2026

N° minute : [redacted]0/2026

N° parquet : [redacted]

Plaidé le [redacted]/2026

Délibéré [redacted]10/2026

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Nancy le [redacted] SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX,

composé de Madame THOMAS Monique, vice-président, présidente du tribunal correctionnel désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté de Madame BARBESANT Clémence, greffière,

en présence de Monsieur HEROUF Kevin, vice-procureur de la République, et de Madame DIDIERJEAN Carole, magistrate à titre temporaire en formation

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce Tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

[redacted]

Rémy JOSSEAUME
Pièces n
Avocat à la Cour

comparant assisté de Maître JOSSEAUME Remy avocat au barreau de PARIS,

Prévenu du chef de :

- CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS faits commis le 16 novembre 2025 à 19h45 à Route de DOMBASLE SUR MEURTHE à ROSIERES AUX SALINES

[redacted]

Relaxe [redacted] les fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et le greffier.

LA GREFFIERE

Signé
électroniquement :
Romain LECLERE L0269986

LA PRESIDENTE

Signé
électroniquement :
Monique-Rachel THOMAS L0087